

DOCUMENT EXPLICATIF SUR LE FORMULAIRE 3.1.4 POUR LES PLANTATIONS DE BANANES

Contexte

En novembre 2020, le Comité des Standards a approuvé l'introduction des exigences 3.1.2 sur le Salaire de Base Fairtrade, 3.1.3 sur le décaissement obligatoire de la Prime et 3.1.4 sur la déclaration des données pour les plantations de bananes.

L'objectif de ce document est de fournir des clarifications sur les sujets suivants liés à l'[exigence 3.1.4](#) :

a) Quel est le but de la collecte de données par le formulaire 3.1.4

Le but de la collecte de ces informations est de suivre l'évolution des indicateurs des Salaires Vitaux, comme les salaires payés, les écarts salariaux, les réductions d'écarts salariaux, l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre dus au paiement du Salaire de Base Fairtrade, etc.

b) Comment et quand l'Unité des Standards et des Prix va-t-elle collecter les formulaires 3.1.4 complétés

L'Unité des Standards et des Prix a défini une période spécifique dans l'année pour la collecte des formulaires 3.1.4. complétés. La collecte se fait du 1^{er} au 31 janvier de la même année. Les informations reçues en dehors de cette période ne seront pas considérées.

Vous recevrez 2 lettres de rappel de l'Unité des Standards et des Prix pour compléter et nous renvoyer le formulaire 3.1.4. Une première lettre de rappel sera envoyée en novembre et la seconde en décembre de la même année.

Cette période (janvier) est également alignée avec la période de mise à jour des Références des Salaires Vitaux et sur la date de validité des Prix Minimum Fairtrade pour la banane.

c) À qui devez-vous envoyer le formulaire 3.1.4 complété ;

Une fois que vous aurez complété le formulaire 3.1.4, vous devez l'envoyer à l'**Unité des Standards et des Prix**, à Fairtrade International, à l'adresse e-mail freshfruit314reporting@fairtrade.net, avec copie à votre réseau de producteurs. Pour la **CLAC**, vous devez inclure l'adresse email suivante : maria.trinidad@clac-comerciojusto.org, pour **Fairtrade Africa**: m.kitetu@fairtradeafrica.net et pour le réseau **NAPP**: iresha.sanjeewanie@fairtradenapp.org.

d) Revue des informations saisies dans le formulaire 3.1.4 et différence entre la lettre d'ACCUSÉ DE RÉCEPTION et la lettre de CONFIRMATION

Lorsque l'Unité Standards et des Prix recevra votre formulaire 3.1.4 complété, l'Unité vérifiera que le numéro FLOID correspond au nom et au pays de la plantation de bananes

certifiée et que l'adresse email des réseaux de producteurs a été incluse dans la lettre que vous avez envoyée à l'Unité des Standards et des Prix. Ensuite, l'Unité des Standards et des Prix vous enverra un **ACCUSÉ DE RÉCEPTION** vous informant que les données saisies dans le formulaire 3.1.4 seront vérifiées avec votre réseau de producteurs. Après vérification, l'Unité des Standards et des Prix vous enverra une lettre de **CONFIRMATION** entre le mois de février et la première semaine du mois de mai de la même année.

e) Quelle lettre peut être utilisée comme preuve de conformité avec le critère 3.1.4

Seule la lettre de **CONFIRMATION** peut être utilisée comme preuve de conformité avec le critère 3.1.4. L'Accusé de Réception ne peut être utilisé comme preuve de conformité avec le critère 3.1.4.

f) Le formulaire 3.1.4

Le formulaire 3.1.4 collecte des informations sur :

- a) Pays, numéro FLOID, nom de la plantation de bananes
- b) Salaire : fréquence des paiements des salaires, salaire journalier de base le plus bas payé, nombre de jours de travail par semaine
- c) Retenues exigées par la loi, prélevées sur les salaires des travailleurs
- d) Cotisations exigées par la loi, payées par l'employeur
- e) Informations sur la plantation de bananes (superficie en production, nombre de travailleurs, productivité, ventes et prix reçus, taux de change)

f) Comment visualiser le formulaire 3.1.4 ?

Pour visualiser toutes les données demandées par le formulaire 3.1.4, vous devez saisir quatre points de données : a) le pays où se trouve la plantation de bananes, b) le numéro FLOID, c) le nom de la plantation de bananes certifiée Fairtrade et d) la fréquence des paiements des salaires.

La langue et la devise seront automatiquement définies pour le pays choisi. Vous serez priés de saisir vos données dans les cellules vides du formulaire 3.1.4. Étant donné que les retenues et les cotisations dépendent de législation du travail de chaque gouvernement, le formulaire 3.1.4 fournit une liste des retenues et des cotisations en fonction de chaque pays producteur de bananes.

g) Saisie des données dans le formulaire 3.1.4

Les informations qui seront saisies dans le formulaire 3.1.4 doivent se référer à la période comprise entre janvier et décembre d'une même année. Par exemple, si vous complétez et envoyez le formulaire 3.1.4 à l'Unité des Standards et des Prix en janvier 2022, les données saisies doivent donc se rapporter à la période comprise entre janvier 2021 et décembre 2021.

Toutes les données doivent être saisies dans la devise locale, à l'exception des prix reçus pour les volumes de ventes de bananes, qui doivent être saisis soit en dollars américains par boîte de 18,14 kg, soit en euros par boîte de 18,14 kg. Les prix reçus que vous



FAIRTRADE
INTERNATIONAL

FAIRTRADE INTERNATIONAL – STANDARDS & PRIX 26.05.2021

saisissez dans le formulaire 3.1.4 doivent être représentatifs de toute l'année d'exploitation.

La productivité et les volumes des ventes de bananes doivent se référer à la caisse en carton standard de 18,14 kg. Si vous commercialisez des volumes de bananes dans une autre forme d'emballage, vous devez convertir en 18,14 kg.

Par défaut, l'unité de mesure pour la superficie consacrée à la production de bananes est l'hectare. Si vous utilisez des acres, des tareas ou toute autre unité, vous devez choisir l'option appropriée dans la cellule.